

République française - Département du Tarn

Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour

Nombre de membres	Séance du mardi 27 mai 2025
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 10 <u>Votants</u> : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention: 0 <u>Date de la convocation</u> : 20 mai 2025	Le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. <u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Madame Pascale GOMBAULT, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS <u>Représentés</u> : Monsieur Benoît COLAS représenté par Monsieur Pascal FLAHAUT, Monsieur Christophe BREST représenté par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Xavier BOULARD représenté par Madame Adeline MOULIS <u>Excusés</u> : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ <u>Secrétaire de séance</u> : Madame Pascale GOMBAULT
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 03/06/2025 et publication le 03/06/2025	

Délibération n° DE_24_2025

Objet :

Adhésion au dispositif de regroupement des CEE du SDET - quatrième et cinquième période

M. le Maire indique à l'assemblée que les certificats d'économie d'énergie (CEE) valorisent les économies d'énergie réalisées grâce à des travaux de rénovation.

Afin de répondre à une contrainte réglementaire de réduction de leurs empreintes environnementales, des obligés, comme les fournisseurs d'énergie, peuvent financer des travaux de rénovation énergétique de personnes éligibles. Une fois les travaux terminés la Commune les économies d'énergie de la Commune peuvent être transformées en certificats après approbation du dossier par le pôle national des CEE. Ces derniers peuvent alors être vendus auprès d'acteurs obligés et vous sont rétribués.

Le SDET (territoire d'énergie du Tarn) propose une convention qui permettra à la Commune à adhérer au dispositif des CEE. Pour couvrir les frais de fonctionnement de ce service, 10 % de la somme rétribuée est retenue par le SDET.

Il précise que les CEE sont cumulables aux aides publiques traditionnelles et n'entrent pas dans le calcul du taux d'intervention de financement public plafonné à 80 %.

M. le Maire propose de signer cette convention avec le SDET afin d'adhérer au dispositif CEE dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments communaux.

Date de transmission de l'acte: 03/06/2025

Date de reception de l'AR: 03/06/2025

081-218102614-DE_24_2025-DE

A G E D I

Le conseil ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,
- Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,
- Vu la convention jointe en annexe,
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Et après avoir délibéré par 13 voix

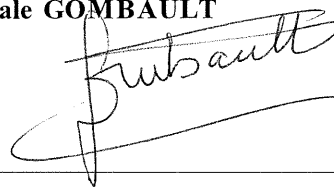
- Approuve la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la convention entre le SDET et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que toutes pièces à venir.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



La secrétaire de séance
Madame Pascale GOMBAULT



Date de transmission de l'acte: 03/06/2025

Date de reception de l'AR: 03/06/2025

081-218102614-DE_24_2025-DE
A G E D I